



CODE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 A

NOM / name **Prénom / surname** Date de Naissance

Profession

Adresse / Adress N° Rue / street

Ville / town Code Postal / post code Pays / country

Téléphone / phone Fax E.mail

Accompagné(e) de / with :

-1. Nom / name Prénom / surname Date de Naissance

-2. Nom / name Prénom / surname Date de Naissance

-3. Nom / name Prénom / surname Date de Naissance

-4. Nom / name Prénom / surname Date de Naissance

-5. Nom / name Prénom / surname Date de Naissance

Réserve / reserved (tarifs joint)

A) EMPLACEMENT POUR / A pitch for:

Caravane / caravan dim X **Voiture(s)/ Car** Nombre

Tente / tent dim X **Moto(s)** Nombre

Camping-car dim X **Animal / pet** Nombre

Electricité / electricity oui /yes non /no Race

date d'arrivée / arrival à partir 14h00 / from 2PM

date de départ / departure avant 12H00 / before 12AM

Tente supplémentaire sur emplacement / Extra tent on pitch oui /yes non /no Nombre

VERSE CE JOUR : 30€ d'acompte + 20€ de frais de réservations non déductibles : **50 €**

/ sum to enclose : 30€ to deposit + a non refundable booking fees of 20€ :

+ si je choisis l'assurance annulation à régler à la réservation (se référer au tarif) oui /yes non /no + €

+ if I choose to take an insurance in case of cancellation to pay at the reservation(to refer to the tariff)

TOTAL (Solde à régler à l'arrivée) / (The balance is to be paid upon arrival) = €

Taxe de séjour : La taxe de séjour est à régler sur place à votre arrivée par jour et par personne (se référer au tarif)/

The tourist's tax is to be regulated on the spot with your arrival per day and per person (to refer to the tariff)

B) LOCATIF / a rent:

Merci de préciser le type de locatif souhaité/Thank you to specify the type of desired locative :

La date d'arrivée est fixée au samedi / arrival saturday à partir de 16h00 / from 4PM

La date de départ est fixée au samedi / departure saturday au plus tard 10h00 / before 10AM

Total location / total renting (A) €

VERSE CE JOUR : un acompte = 25% du séjour/ (B) = €

sum to enclose : a deposit = 25% of the total amount

Personne supplémentaire / Extra person (C) + €

Véhicule supplémentaire / extra car (D) + €

+ **taxe de séjour par jour et par personne (se référer au tarif) / The tourist's per day and per person (to refer to the tariff)** (E) €

+ si je choisis l'assurance annulation à régler à la réservation (se référer au tarif) (F) oui /yes non /no + €

+ if I choose to take an insurance in case of cancellation to pay at the reservation (to refer to the tariff)

Pour tout règlement par carte, j'autorise le camping à prélever l'acompte et le solde 30 jours avant mon arrivée /

I authorize the campsite to take the deposit from my credit card and the balance 30 days before my arrival. oui /yes non /no

Soit un total à payer à la réservation de / sum to enclose with the booking form (B)+(F)+20€ de frais de réservations non déductibles/+ a non refundable booking fees of 20€ €

Reste dû à verser 30 jours avant la date d'arrivée/ the balance is to be paid 30 days before arrival (A)-(B)+(C)+(D)+(E) €

Options: location paire de draps/rent a bedsheets nbr x 10€ = €

location de lit bébé/rent a baby bed nbr de semaine/nbr of week x 30€ = €

Mode de règlement de l'acompte / Payment of deposit

Chèque bancaire ou postal (accepté seulement pour la France / only for FRANCE) Chèques vacances ANCV Espèces

Carte bancaire / Credit card N° Date d'expiration / Date of expiration

3 derniers N° du cryptogramme au dos de la carte : / the 3 N° last of the cryptogram to the back of the chart

Virement Bancaire (seulement Etranger) Transfert : N° FR76 1220 6038 0082 9725 6400 180 Bank Identification code AGRI FR PP 822

Déclare avoir pris connaissance des conditions de location et de règlement stipulées au verso, ainsi que du tarif en vigueur joint, et les accepte. Les deux exemplaires sont à nous retourner, l'un des deux contrats vous sera renvoyé signé par le camping. Le contrat ne devient définitif qu'après l'envoi de la confirmation par le gérant du camping

I declare that I have read and understand the general terms and conditions of payment and of hiring. The booking is only contractual once the campsite management have sent you a confirmation.

Fait à / signed at **le / on**

Signature du client précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à ST CAST, le

Signature du camping

Bon pour confirmation de réservation

Reçu N°

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION / GENERAL TERMS OF TENANCY

ACCUEIL

À votre arrivée, vous devez vous présenter à la réception. (Horaire d'ouverture 9h-12h / 14h-19h). Un code confidentiel à 6 chiffres vous sera remis donnant accès au camping. (date de naissance ou N° de téléphone. Quelque chose de facile à mémoriser).

PISCINE

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte pour aller à la piscine. Les shorts de bain ne sont pas autorisés à la piscine. Pour accéder aux différentes piscines, le port du bracelet est obligatoire. Son prix est de 2 euros pour le séjour par personne. □□

PAIEMENT DE SEJOUR

À réception de votre réservation (seul le contrat avec son double rempli avec précision et signé sera considéré comme valable) et de votre acompte, nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Le contrat ne devient définitif qu'après l'envoi de la confirmation par la direction du camping. La réservation est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.

Le solde du séjour sera à régler dans les conditions suivantes :

• Camping-caravanning : pour un emplacement un acompte de 50 € (dont 20 € de frais de réservations non déductibles) doit être versé lors de la réservation, le solde est à régler à l'arrivée, avant la prise de possession de l'emplacement.

• Location : un acompte de 25% du prix total des prestations commandées + 20 € de frais de réservations non déductibles doit être versé lors de la réservation, le solde est à régler au plus tard 30 jours avant la date du séjour.

ATTENTION!!!! Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérons votre réservation comme annulée et les conditions ci-après seront appliquées.

EN CAS D'ANNULATION

1 - Du fait du camping

En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

2 - Du fait du campeur

• Camping-caravanning : + de 30 jours avant la date d'arrivée une somme forfaitaire de 30 € sera retenue sur l'acompte. - de 30 jours avant l'arrivée la totalité de votre acompte sera retenue.

• Location : + de 30 jours avant votre date d'arrivée le montant de votre acompte sera retenu. - de 30 jours le montant total sera dû.

Pour ces raisons, nous vous conseillons de souscrire l'assurance annulation et interruption de séjour.

ASSURANCE ANNULATION (Cabinet SART- 61,rue du port - 33320 LA TESTE - Tél: 0 (33) 5 56 54 32 17)

• **AVANT VOTRE DEPART**, si l'un des événements suivants survient

- **Maladie grave ou accident grave** ou encore **décès** atteignant : vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré), l'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles.

- **Décès** d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur.

- **Dommages matériels** importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence.

- **Licenciement économique**.

- **Accident ou vol total de votre véhicule** et/ou de votre **caravane** survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu de séjour.

Vous serez remboursé de :

- 20% du montant de la location en cas d'événements survenant entre la date de réservation et le 30ème jour avant ladate prévue d'entrée en jouissance de la réservation.

- 100% du montant de la location, en cas d'événements survenant moins de 30 jours avant cette date.

• **PENDANT VOTRE SEJOUR**, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraint à interrompre votre séjour.

Vous serez remboursé de : la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping.

ARRIVEE RETARDEE - DEPART ANTICIPE

Camping et Location

SI POUR UNE RAISON QUELCONQUE LA DURÉE DU SÉJOUR ÉTAIT RETARDÉE OU ACOURTÉE. LE MONTANT TOTAL DU SÉJOUR DEMEURERAIT ACQUIS AU CAMPING.

Toute arrivée avant la date prévue exposera le client à ne pouvoir occuper l'emplacement retenu sauf accord préalable avec la direction du camping. Toute arrivée retardée doit nous en être avisée PAR ECRIT. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, nous nous réservons le droit de louer dans les 24 heures.

CAUTION POUR TOUTE LOCATION

Une caution de 250 € devra être versée par le locataire le jour de l'arrivée. Celle-ci vous est restituée le jour de votre départ ou dans les dix jours suivant sous déduction éventuelle des frais de remise en état de l'hébergement et de la valeur du matériel manquant ou détérioré, toute anomalie ou détérioration devra être signalée dans les 24 heures (une feuille d'inventaire vous sera remise à cet effet). Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité. Une somme forfaitaire de 50 € sera retenue sur la caution si la location n'est pas rendue dans le meilleur état de propreté possible. (Afin de vous éviter de trop attendre merci de préparer votre chèque de caution de 200 € et un de 50 € pour le ménage).

DOMMAGES

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'un hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportés tant à l'hébergement qu'à toutes les installations du camping, commises par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile (pour les locations la caution ne constitue pas une limite de responsabilité).

ANIMAL DOMESTIQUE

Votre animal est admis sur le terrain, (**mais pas à l'intérieur des locaux**) à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de l'intégrité des installations. Il doit être tenu en laisse et son carnet de vaccination à jour doit pouvoir être présenté à tout moment. Il n'est pas autorisé à pénétrer dans le parc aquatique. Conformément à l'article 211-1 du code rural, et aux décrets et arrêtés ministériels d'application, les chiens de 1ère catégorie "chiens d'attaque" (pitt-bulls) sont interdits. Les chiens de 2ème catégorie "de garde et de défense" (Rottweiler et types...) devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure (Art. 211-5 du C.R.).

REGLEMENT INTERIEUR TROUBLES ET NUISANCES

Calme nocturne

Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

Troubles des nuisances

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui, lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou attente à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le Camping Château de Galinée et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

RESPONSABILITE

La responsabilité du Camping, au delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :

- vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.

- Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping. Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping de limitations d'accès à certaines installations, y compris piscine, nécessitées par les respects des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques. Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping. En cas de litige, le Tribunal de Dinan est seul compétent.

RECEPTION

At your arrival please present yourself at the receptiondesk (open time : 9am-12am / 2pm-7pm). A confidential code of 6 number giving access to the campsite will be given to you.

SWIMMING POOL

To go to the swimming pool, a child can't be alone; an adult must be with him. The boxers shorts are forbidden at the swimming pool. For access to the swimming pool, you must have a wristband and the price is 2 euros per person.

STAYING COSTS

After receipt of your reservation and deposit we will send you, according to the spot available, a confirmation of booking. The balance is payable in the following conditions:

• Camping/caravanning : For each pitch, a deposit of 50 € (which includes a non-refundable booking fees of 20 € must be paid upon reservation. The remaining balance is to be settled upon arrival before taking possession of the emplacement.

• For rented accommodation, a deposit of 25% of the total cost of the accommodation plus a non-refundable booking fee of 20 € must be paid upon reservation. The remaining balance is to be settled without fail, 30 days before arrival. **If the balance is not paid within the specified time limit as outlined in this document, we reserve the right to cancel your reservation and keep the previously paid deposit.**

CANCELLATIONS

1 - On the part of the campsite

If your stay is cancelled through reasons of our responsibility (with the exception of extreme unforeseen circumstances forcing us to cancel in the interest of safety and security), the total sum of money paid by way of deposit will be fully reimbursed.

2 - On the part of the tenant

In order to compensate for the breaking of the contract : A cancellation more than 30 days before the arrival date will result in the deposit being withheld by the campsite. If a cancellation is made less than 30 days before the arrival date, the price of the holiday will have to be paid in full to the campsite.

For these reasons, we strongly advise you to take out cancellation insurance.

INSURANCE IN CASE OF CANCELLATION

(Cabinet SART- 61,rue du port - 33320 LA TESTE - Tél: 0 (33) 5 56 54 32 17)

• **BEFORE YOUR DEPARTURE**, in the following instances :

- Serious illness or serious accident or death to :yourself or your spouse (official cohabitant), one of your relations direct ascending or descending line, son-in-law or daughter-in-law.

- Death to a brother, sister, brother-in-law or sister-in-law.

- Considerable material damage to your property requiring your presence.

- Redundancy.

- Accident to or theft of your vehicle and/or caravan occurring on the (direct) journey to the place you are staying at.

You will be reimbursed:

- 20% of the hiring fees in the case of an event occurring between the date of reservation and the 30e day before the scheduled date from which the reservation runs.

- 100% of the hiring fees in the case of an event occurring less than 30 days before this date.

• **DURING YOUR STAY**, should one of the aforementioned incidents occur obliging you to shorten your stay :

You will be reimbursed: for the sum corresponding to the part of your visit non-effected and which has already been invoiced by the camp-site.

LATE ARRIVAL - EARLY DEPARTURE

IN THE CASE OF A LATE ARRIVAL OR AN EARLY DEPARTURE IN COMPARISON TO THE DATES STATED ON YOUR BOOKING FORM. NO REFUND WILL BE MADE.

The pitches are kept for 24 hours following the specified date of arrival. After this period, the pitch will be liberated and the amount already paid be forfeited. If you arrive late you must advise us of a late arrival IN WRITING.

DEPOSIT FOR EVERY RENTED ACCOMODATION

A deposit of 250 € must be paid on arrival to cover any damage that may occur. The deposit will be refunded on departure, or within the following 10 days with an eventual deduction of costs of damage at the accommodation or the value of missing or broken material. Every anomaly or deterioration must be signalled with 24 hours after arrival. A fixed amount of 50 € will be kept on the deposit if the accommodation is not rendered in a perfectly clean condition. The deposit will not be construed as restricting the renter's liability. (If you want to save time when you arrive, please prepare in advance the amount of your deposit of 200 € and one of 50 € for doing the housework)

DAMAGES

The campsite facilities and equipment must only be used according to their original intended purpose and function. We advise our customers to be aware that they will be held fully responsible for any damages caused to the buildings and furniture owned by the campsite. The group leaderstaying in the campsite-owne accommodation or in possession of a rented emplacement will be held personally responsible for any loss or damage inflicted upon the property either by one of the members of this holiday party or by visitor.

DOMESTIC PETS

Pets are permitted on the campsite (but ont in the accomadations), providing that they have been declared at the time of reservation and they do notdisturb the tranquillity or threaten the security of other holidaymakers. All domestic animals must conform to the basic rules of hygiene. Dogs must be kept on a lead and owners of all animals must be able to present a valid vaccination booklet. Domestic pets are not allowed entry into the water park. According to article 211-1 of the Rural Law and according to ministerial implementing decrees and orders, dogs of the 1st category, "assault dogs" (pitbulls), are prohibited. Dogs of the 2nd category "watchdogs and defence dogs" (Rottweiler and alike...) must be muzzled and kept on a lead by a major (art. 211-5 of R.L.).

CAMPSITE RULES AND REGULATIONS : DISTURBANCE AND IRRESPONSIBLE

BEHAVIOUR

Night-time noise levels

Residents are asked to respect the campsite rules at all times, especially those regardin night-time noise levels. Copies of the campsite rules and regulations are held at the reception.

Causing a disturbance and irresponsible behaviour

Tenant are responsible for any trouble or disturbance caused by the members of their family or holiday party whilst staying at the campsite. If a resident causes a disturbance or generally makes him or herself a nuisance to othe holidaymakers due to inappropriate and irresponsible behaviour he will be removed immediately from the campsite. in such an event no refund will be given and person in question will be forced to pay for any damages caused whatsoever to the campsite or to other residents.

RESPONSIBILITIES OF THE CAMPSITE

Apart from its obligatory legal responsibilities, Campsite Château de Galinée can not be held responsible for :

- theft, loss, or damage of whatever nature, during or following a tenant's stay at the campsite.

- breakdown or malfunctioning of technical equipment; breakdown or closure of campsite facilities.

Measures taken by the Site manager limiting access to certain facilities, including swimming pool, in the interest of safety and/or security or due to routine maintenance works. We reserve the right to modify the structure and make-up of the campsite as we see fit. in the unlikely event of a lawsuit, the commercial tribunal of Dinan is the only agent permitted to intervene.